

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 35 (1989)
Heft: 2

Rubrik: La Suisse au fil des jours

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

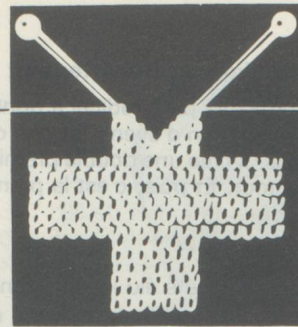
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Décembre

- * A Klosters (GR), un incendie criminel détruit les baraquements qui auraient dû abriter quelque 60 demandeurs d'asiles.
- * Bien que les Pilatus, avions supposés civils, aient fort probablement été utilisés pour des bombardements chimiques dans la guerre Iran-Irak, le Conseil fédéral n'en interdira pas l'exportation.
- * A Genève, ouverture de la 1^{re} maison suisse romande pour malades du sida.
- * Votations fédérales : le peuple rejette une initiative demandant l'abaissement de la durée du travail à 40 heures. De même, une initiative anti-spéculation est balayée et une 6^e initiative xénophobe est repoussée par 2/3 des votants.
- * A Delémont, environ 4 000 ressortissants kurdes vivant en Suisse fêtent le 10^e anniversaire du Mouvement de libération du Kurdistan.
- * A Zermatt, celui qui est considéré comme « le plus vieux guide de montagne du monde », Uli Inderbinen, fête ses 88 ans. Il participe encore aux championnats internationaux de ski des guides de montagne, catégorie senior.
- * Naissance du Comité suisse pour le respect de la Constitution fédérale. 43 conseillers d'Etat clament leur indignation suite à un projet de loi du Conseil fédéral sur l'encouragement des activités de jeunesse extrascolaires. Ce projet a la particularité d'invoquer une « compétence tacite » du gouvernement.
- * Jean-Pascal Delamuraz est élu Président de la Confédération pour 1989 par 201 voix, sur 233 bulletins délivrés, meilleur résultat jamais obtenu par un Romand.
- * La ligue suisse contre la vivisection dépose à la Chancellerie fédérale une pétition demandant l'interdiction des importations en Suisse de peaux de chiens et de chats.
- * « Pour une Suisse sans armée » ; le Conseil national rejette cette initiative par 172 voix à 13 et 7 abstentions.
- * 5 jours après son élection à la vice-présidence de la Confédération pour 1989, Mme Elisabeth Kopp est obligée de démissionner n'étant pas parvenue à séparer sa fonction publique de sa vie privée.
- * 200 personnes participent à Saint-Gall à la 1^{re} assemblée de l'Association des amis suisses du « H ». Cette association veut s'engager pour la décriminalisation de la consommation et pour la légalisation de la culture du « H ». Il faudrait aussi introduire dans la loi une séparation claire entre dérivés du haschisch et opiacés.
- * Le Bureau de prévention des accidents adresse aux publicitaires et aux médias des recommandations afin de supprimer l'agressivité dans la publicité automobile.
- * Jacques Piccard construit un nouveau sous-marin à vocation touristique. Les lacs de Zurich, de Constanz, de Lugano et le Léman pourront être visités dès le mois d'août.
- * Assemblée générale de l'ONU à Genève. Yasser Arafat tente de convaincre les membres de la sincérité de son mouvement. Il appelle les dirigeants israéliens « à faire la paix ».
- * D'après une enquête parue dans un journal japonais, ceux-ci nous trouvent moins gentils et moins amicaux que par le passé.
- * Pour la 1^{re} fois un fabricant de cigarettes est traîné en justice par un fumeur atteint d'un cancer du poulmon. Le plaignant déclare avoir été incité à fumer par la distribution d'échantillons lors de son école de recrue.
- * Jacques Fasel, délinquant évadé d'un pénitencier bernois où il purgeait une peine de 12 ans pour attaques à main armée et cambriolages, demande le statut de réfugié politique à la France.
- * 101 conseillers nationaux demandent au Conseil fédéral d'étudier la possibilité de fournir aux Nations Unies un contingent de casques bleus.
- * La société des médecins du canton de Berne désirerait effectuer des tests de dépistage du sida dans le cadre d'exams sanguins de routine, sous strict secret médical.
- * Au sud-Liban, après un mois de captivité, le délégué suisse du CICR, Peter Winkler, est libéré.
- * Une messe nocturne est célébrée à Flüeli-Ranft (OW) à l'endroit où Saint-Nicolas de Flüe vivait en ermite. 3 500 personnes s'y rencontrent à la lueur des flambeaux.
- * Le Conseil national rejette le principe de l'égalité des cotisations d'assurance maladie. Les cotisations des femmes resteront de 10 % supérieures à celles des hommes.
- * Le Crédit Foncier Vaudois publie la liste des carnets d'épargne oubliés par leurs propriétaires. 1 800 déposants individuels et 76 sociétés sont concernés.
- * Suite à la visite de la centrale nucléaire de Creys-Malville, Philippe Roch, président du WWF Suisse, déclare : « Le site de la centrale de Creys-Malville est un gigantesque chantier et les pièces qui permettraient d'assurer le déchargement des éléments combustibles de la cuve du réacteur sont entreposées dans des cartons ou viennent d'être commandées et ne seront pas disponibles avant l'automne 1989. »
- * Le CICR décide de rapatrier ses 17 délégués au Liban. De son côté, Berne rappelle notre ambassadeur sans toutefois fermer l'ambassade. De sérieuses menaces de mort pèsent sur nos ressortissants résidant au pays des cèdres.

* 4 individus attaquent un wagon à bagages d'un train Intercity près de Zurich : butin 2,5 millions.

* Les moûts de moins de 55° Oechsle ne pourront plus être transformés en vin. Au-dessus, le Conseil fédéral fixera 3 classes :

- vin blanc ou vin rouge ;
- vins avec indications de provenance ;
- vins d'appellation d'origine.

* Les PTT prévoient de commercialiser le radiotéléphone numérique à bord des voitures (Natel D) dès 1991. Ce système permettra la communication transfrontière avec tous les pays d'Europe occidentale.

* En 1988 aucune initiative populaire fédérale n'a été déposée, ce qui ne s'était plus vu depuis 20 ans.

* Un enfant de 8 ans est oublié par ses parents sur l'aire de repos du restaurant de la Gruyère. Heureusement 40 km plus loin, l'absence du petit dernier a été remarquée.

* Une nouvelle loi sur la lutte contre le feu, mise en consultation par l'exécutif cantonal de St-Gall, prévoit que les femmes auront peut-être l'obligation de servir dans un corps de pompiers. L'égalité des sexes s'applique aussi à ce domaine.

* Un nouveau cas de listériose dû au vacherin Mont-d'Or met les producteurs, vendeurs et consommateurs en émoi.

* Le magazine socio-culturel à vocation européenne « Emois » ne paraîtra plus, victime d'un manque de ressources publicitaires. Pour le remplacer, dans le créneau de 1993, une revue « Le voyageur européen » est en préparation.

* Suite à l'attentat perpétré contre le Boeing 747 de la Pan Am, les polices chargées de la sécurité des aéroports de Cointrin et de Kloten renforcent leur surveillance.

* Le nouveau droit matrimonial n'a pas suscité un grand enthousiasme. Les femmes ont été peu nombreuses à vouloir retrouver leur nom de jeune fille, et seuls 4 hommes ont demandé à prendre le nom de leur femme. En revanche, le droit de cité a connu un bel engouement, notamment en Valais.

* Selon un communiqué de l'Union arménienne de Suisse, qui a organisé 14 transports aériens entre Genève et Evran, « la Suisse est le pays qui a fourni l'aide et les secours d'urgence les plus importants pour l'Arménie ».

1989 janvier

* La « Pissostellung » (Stellung : position), la position de repos du soldat suisse fait partie du passé. Dorénavant nos soldats au repos tiendront leurs mains dans le dos.

* Le Conseil fédéral accorde au personnel de la Confédération une allocation de renchérissement de 2 %.

* Pour la nouvelle année, augmentation des primes de la caisse-maladie, de la responsabilité civile privée pour voitures, du carburant, de l'écolage, des cigarettes, des ramoneurs, des PTT, des produits surgelés, et j'en passe...

* Le virus de la grippe, de type A, cloue 40'000 personnes au lit avec de fortes fièvres.

* A Saillon (VS), Mme Olivieri, fille de Ramuz, vendange la plus petite vigne d'Europe (3 cepts). Le guide érolard André Georges, revenu vivant de l'Himalaya après qu'on eut annoncé son décès, presse la récolte.

* Ouverture officielle du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes. Une priorité : à travail égal, salaire égal.

* Un manuel militaire édité en 1967 par l'Association suisse des sous-officiers est mis à l'index en Allemagne fédérale. Les conseils qu'il donne pourraient aider à commettre des actes de terrorisme.

* Le recul des glaciers suisses se poursuit. Il a été de 6,4 mètres en moyenne durant l'année hydrologique 1987-1988.

AVIS AUX ABONNÉS DU MESSAGER SUISSE

Nous nous permettons de vous rappeler que notre fichier des Abonnés est géré et tenu à jour par une entreprise spécialisée :

Service des Abonnements

Le Messenger Suisse

36, rue de Picpus

75012 Paris

Tél. : 43.42.58.00

C.C.P. 12 273 27 g Paris

Nous vous prions donc instamment d'adresser **tous** vos titres de paiement (chèques bancaires, chèques de virement C.C.P., mandats lettrés, etc...) **exclusivement à l'adresse ci-dessus.**

Il en va de même pour toutes les modifications ou changements concernant votre adresse.

L'envoi de chèques au siège de notre revue ou éventuellement à votre Centre de C.C.P., retarde l'enregistrement et le traitement de vos paiements. Cela vaut également pour les nouvelles adresses ou les adresses modifiées.

Nous vous remercions par avance d'en prendre bonne note.

*
* *

Il est bien entendu toutefois que le courrier ordinaire destiné à la Direction et à la Rédaction du Messenger, ainsi que toutes les lettres concernant la publicité, doivent être adressés, comme par le passé, à l'adresse de notre siège :

**11, rue Paul-Louis Courier
75007 Paris**